

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020**

Nombre de conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 18 Votants : 18

L'An deux mille vingt, le dix sept décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

PRESENTS : MARQUOIS Michel, Maire, ALEXANDRINE Aurélie, AUBLANC Jean-Claude, CORLAY Kiyet, MICHEL Luc, PARNAUD Gilbert, Adjoints, DESMARIS Jean-Paul, CHAINTREUIL Michel, CHANET Joëlle, BROUSSE Valérie, GAUTHERET Nadine, SINTES Christelle, REVOL Sébastien, BIGOT Elisabeth, GREZAUD Sabrina, BOUKAMIRA Dorian, BOUILLOT Brice, FRENDO Thomas, conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : MONCEL Gwendoline, conseillère municipale

Secrétaire de séance : Kiyet CORLAY

Date de convocation : 11 Décembre 2020

Date d'affichage : 11 Décembre 2020

DELIBERATION 2020_12_062_ABONNT MARCHÉ FORAINS**ABONNEMENTS MARCHÉ FORAINS – DROITS DE PLACE**

Compte-tenu de la crise sanitaire depuis le 15 mars 2020,

Suite à la réunion de la commission du marché du 12/10/2020 dans laquelle les membres ont demandé une ristourne sur les abonnements semestriels concernant les droits de place des forains sur le marché hebdomadaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ACORDE** une réduction de 50% sur les abonnements forains semestriels concernant les droits de place sur le marché du 1er juillet au 31 décembre 2020
- **DIT** que le recouvrement s'effectuera par l'établissement de titre exécutoire pour chaque forain, payable au Trésor Public

DELIBERATION 2020_12_063_CONV REMORQUE**CONVENTION COMMUNE GRIEGES : ACHAT D'UNE REMORQUE POUR TRANSPORTER LA DESHERBEUSE**

Vu la convention conclue en 2017 entre les collectivités de Grièges et Pont-de-Veyle, portant sur la mutualisation de l'achat et de l'utilisation d'une désherbeuse à eau bouillante afin d'en limiter la charge financière,

Considérant que pour faciliter l'utilisation de cette désherbeuse, il a été décidé de faire l'acquisition d'une remorque entièrement dédiée au transport et à l'utilisation de ce matériel,

La commune de Grièges s'engage à financer l'acquisition d'une remorque sur laquelle sera installée de façon permanente la désherbeuse à eau bouillante Oélia Houat 500. Cette remorque Ecim RE250 F130 est acquise auprès de LMDL – Centrale de location pour un montant de 1.530,00 € HT soit 1.836,00 € TTC.

La commune de Pont-de-Veyle s'engage à participer à cet achat à hauteur de 50 % du reste à charge TTC, déduction faite du FCTVA, à réception du titre de recette émis par la commune de Grièges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de participer à l'achat d'une remorque Ecim RE250F130 d'une valeur de 1836 € TTC auprès de LMDL -Centrale de location à hauteur de 50% du reste à charge TTC, pour transporter la désherbeuse mutualisée avec la Commune de Grièges
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention entre la Commune de GRIEGES et PONT DE VEYLE définissant les modalités de participation aux dépenses de fonctionnement et les conditions d'utilisation.

DELIBERATION 2020_12_064_ACHAT TABLES SALLE POLYV**ACHAT DE TABLES POUR LA SALLE POLYVALENTE**

Le Maire explique que les tables à la salle polyvalente sont vétustes et qu'il y a lieu de les changer.

Plusieurs devis ont été demandés, il s'avère que l'Entreprise MOBIDECOR de BONSON (Loire), la moins disante, propose du matériel spécifique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** l'achat de 30 tables pliantes avec chacune, plateau allégé stratifié et contrebalancé chant antichoc au prix total de 6 869.88 € chez MOBIDECOR de BONSON (42160) – 26 avenue St Marcellin
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cet achat

DELIBERATION 2020_12_065_ACHAT BROYEUR **ACHAT D'UN BROYEUR DE BRANCHES ET VEGETAUX**

Le Maire explique que les agents techniques travaillent souvent à la coupe de bois.

Afin de faciliter l'évacuation des chutes de bois, il propose l'acquisition d'un broyeur de branches et végétaux.

Plusieurs devis ont été demandés, il s'avère que l'Entreprise GARRY, espace motoculture de MACON, propose du matériel spécifique avec un accès facile au rotor et au rouleau ameneur par simple basculement de l'éjection d'où un changement rapide des outils. Ce dernier, testé dernièrement par les agents techniques, a donné un résultat très concluant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** l'achat d'un broyeur composteur Bugnot BVN45 PFH au prix de 9500 € HT chez GARRY Espace Motoculture de MACON
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition

AUTORISATION TRANSMISSION DONNEES PERSONNELLES

Le Maire demande aux conseillers si ils sont favorables à la transmission de leurs coordonnées personnelles (noms, adresse mail...) pour les organismes suivants :

- AMF
- Sénatrice

A l'unanimité des membres présents, ils sont favorables pour l'AMF.

En ce qui concerne Me la Sénatrice, tous sont favorables sauf Thomas, Brice, Luc, et Aurélie.

DISTRIBUTION MAGAZINES

Les agendas, bulletins municipaux et cartes de voeux seront prêts pour la distribution ainsi que ceux de la C/C.

PROJET CIRQUE ECOLE

La Directrice de l'Ecole propose de mettre en place un projet cirque école gérés par des intervenants professionnels et demande le prêt de la salle annexe à raison d'une journée par semaine, pendant 6 à 8 semaines au cours des 6 premiers mois de l'année 2021.

Les classes iraient à tour de rôle, ce qui représente un effectif de 21 élèves au maximum par séance.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accorde le prêt gracieux de la salle annexe à l'école de PONT DE VEYLE.

DIVERS

➤ 05/01/2021 – Salle Annexe : Dépistage COVID au bénéfice du SDIS, personnel médical, employés communaux.

➤ La Région a proposé 2 purificateurs d'air (Ecole et Cantine) à hauteur de 2 500 € (subventionné à hauteur de 60/80%).

Le Conseil ne donne pas une suite favorable

➤ Suite au dépôt du dossier « Petite Ville de Demain », conjointement avec Vonnas et la C/C. Avis favorables du Département, Région, Etat : Le dossier a été retenu.

Une convention d'adhésion sera mise en place et les modalités de la participation de la DDT en appui à ces travaux. Le détail de l'organisation qui régira la sollicitation des mesures d'ingénierie et des financements par les futures collectivités signataires.

➤ Réhabilitation Quartier Eglise :

- Subvention dotation territoriale de 20% a été notifiée.
- La DETR est rejetée
- La DSIL est accordée à hauteur de 30%

En attente, retour du rapport sur les recherches archéologiques. A voir si prescriptions fouilles complémentaires

➤ Remerciements famille REVOL pour le décès du papa de Sébastien

➤ Dépistage massif du COVID proposé par la Région, organisé par la Commune de PONT DE VEYLE les 18-19-20 décembre. Tableau des présences établi par Aurélie.

➤ Réunion problème hydraulique d'inondation sur PDV et réunion du Conseil Communautaire : Comptes-rendus faits par Luc